

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2022**

REUNION PUBLIQUE ORDINAIRE

Séance ouverte à 09 heures 30, clôturée à 10 heures.

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à 09 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : HABERT Geneviève, LOUBET Michel, MOUCHET Sébastien, ROYO Jean-José, VIPREY Bernard, LESIRE OGREL Bertrand, SOULA Françoise, GREGORI Florence.

Etaient absents excusés (procuration) : SUTRA Patrick à SOULA Françoise, ZENTKOWSKI Michel à LOUBET Michel, SUTRA Céline à HABERT Geneviève

Étaient absents : FRANCESCONI Michel, GRÜNDEL Andréas,

Ordre du Jour :

- 1) Travaux ferme de la charpente - Eglise de MASSAT
- 2) Rénovation statues - Eglise de MASSAT
- 3) Demande de subventions pour des travaux de la ferme de la charpente à l'Eglise de MASSAT
- 4) Demande de subventions pour la restauration des statues de l'Eglise de MASSAT

1) **Travaux ferme de la charpente - Eglise de MASSAT**

M. Michel LOUBET, Maire, rappelle au Conseil municipal :

L'Eglise de la Nativité de la Vierge de MASSAT, Place de l'Eglise, a subi d'importants dommages en 2021.

La ferme de la charpente de la deuxième travée de la nef est prête à se rompre.

Pour des questions urgentes de sécurité, l'Eglise a été provisoirement interdite au public.

L'Eglise étant un site inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 11 décembre 1985, les services de l'Etat (DRAC) et un architecte des Bâtiments de France sont venus constater les dégâts.

Des devis pour évaluer les travaux ont été demandés et des demandes de subventions vont être établies pour établir les plans des financements.

La réalisation des travaux se fera en 2022.

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant l'urgence des travaux,

- Décide de suivre les préconisations de la DRAC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour 11

2) Rénovation statues - Eglise de MASSAT.

Des infiltrations d'eau ayant endommagé une corniche, celle-ci s'est détachée et a causé des dégâts sur des statues situées en dessous et qui doivent être restaurées.

Des devis pour évaluer les travaux ont été demandés et des demandes de subventions vont être établies pour établir les plans des financements.

La réalisation des travaux se fera en 2022.

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant l'urgence des travaux,

- Décide de suivre les préconisations de la DRAC,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour 11

3) Demande de subventions pour des travaux de la ferme de la charpente à l'Eglise de MASSAT à l'Etat (DRAC), au Conseil Régional et au Conseil Départemental (monuments historiques).

La Commune peut obtenir des subventions

- De l'Etat (DRAC) à hauteur de 25 %.
- Du Conseil Régional à hauteur de 20 %.
- Du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Coût estimé des travaux : 9 248.15 € HT, 11 097.78 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Etat – 25%	2 312.04 €
Région – 20 %	1 849.63 €
Département – 30%	2 774.45 €
TVA 20%	1 849.62 €
Fonds propres (25 %)	2 312.04 €
TVA	1 849.62 €

TOTAL TTC 11 097.78 €

FCTVA remboursement de la TVA 16.04 % sur le TTC 1 780.08 €

Reste à charge de la Commune : 69.54 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant que les travaux à l'Eglise sont nécessaires et urgents et que les finances de la Commune ne permettent pas seules de faire face à cette dépense :

- Décide de demander une subvention à l'Etat, à la Région et au Département pour un montant de travaux de 9 248.15 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour II

4) Demande de subventions pour la restauration des statues de l'Eglise de MASSAT à l'Etat (DRAC) et au Conseil Départemental (monuments historiques).

La Commune peut obtenir des subventions pour la restauration des statues :

- De l'Etat (DRAC) à hauteur de 25 %.
- Du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Cout estimé des travaux : 4 404.00 € HT, 5 284.40 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Etat – 25%	1 101.00 €
Département – 30%	1 321.20 €
Fonds propres (45 % et TVA)	2 862.20 €
TOTAL TTC	5 284.40 €

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Considérant que les travaux à l'Eglise sont nécessaires et urgents et que les finances de la Commune ne permettent pas seules de faire face à cette dépense :

- Décide de demander une subvention à l'Etat et au Département pour un montant de travaux de 4 404 € HT.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures pour l'exécution de la présente délibération et pour signer tous documents se rapportant à ce projet.

Vote pour II

Fin de séance à 10h